



PREFECTURE DE LA REUNION

Secrétariat Général

Direction des Actions Interministérielles

**Direction de l'Agriculture
et de la Forêt**

**ARRETE n° 1311
portant désignation
de la Commission Départementale d'Orientation
de l'Agriculture de la Réunion**

**LE PREFET de la REGION et du DEPARTEMENT de la REUNION
Officier de la Légion d'Honneur**

- VU La loi du 19 mars 1946 érigeant en Départements la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion, ainsi que les textes qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU La loi n° 95-95 du 1^{er} février 1995 de Modernisation de l'Agriculture et notamment son article 10 codifié dans le Code Rural par l'article L 313-1 ;
- VU La loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole, notamment l'article 2 ;
- VU La loi n° 06-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole,
- VU Le Code Rural, notamment les articles L 313-1, R 313-1 à R 313-12 ;
- VU Le décret n° 60-406 du 26 avril 1960 relatif à l'adaptation du régime législatif et de l'organisation administrative des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion ;
- VU Le décret n° 95-449 du 25 avril 1995 relatif à la Commission Départementale d'orientation de l'Agriculture ;
- VU Le décret n° 95-1054 du 20 septembre 1995 adaptant aux Départements d'Outre-Mer les dispositions du décret n° 95-449 du 25 avril 1995 ;
- VU Le décret n° 99-731 du 26 août 1999 modifiant la composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture ;
- VU Le décret n° 2001-785 du 27 août 2001 modifiant les articles R. 313-1 et R. 313-12 du code rural relatifs à la composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture ;
- VU L'arrêté préfectoral n° 497/SGAER/DAE/BCETCC du 7 mars 2001 relatif à la représentativité des organisations syndicales d'exploitants agricoles ;
- VU Les propositions des organisations concernées ;
- SUR Proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et de Monsieur le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt

ARRETE :

ARTICLE 1 -: le présent arrêté abroge, à compter du 15 mars 2006, les arrêtés préfectoraux 4239 du 15 novembre 2002 portant désignation des membres de la CDOA de la Réunion et 3150 bis du 14 novembre 2005 portant prorogation du mandat des membres de la CDOA de la Réunion et des sections spécialisées.

ARTICLE 2 -: la commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture instituée par l'article L 313-1 du code rural, placée sous la Présidence du Préfet de la Région et du Département de la Réunion ou son représentant, est composée comme suit :

- Le Président du Conseil Régional ou son représentant
- Le Président du Conseil Général ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes du sud ou son représentant
- Le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
- Le Trésorier Payeur Général ou son représentant

	TITULAIRE	SUPPLEANTS
- Représentants de la Chambre d'Agriculture		
1) à titre général	M. GRONDIN Jean Bernard	M. FONTAINE Joseph Emile M. DERAND Guy
2) à titre général	M. BARRET Jean Flore	M. PAYET Auguste Franco M. CATAYE ARAYE Alain
3) au titre des sociétés coopératives agricoles autres que celles ayant des activités de transformation des produits de l'agriculture	M. de LAUNAY Albert	M. BEGUE Pierre Joël M. BARRET Joseph René Claude
- Représentant des activités de transformation des produits de l'agriculture		
<i>au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives</i>	M. QUINEAU Pascal	M. MOREAU Daniel
- Représentant des activités de transformation des produits de l'agriculture		
<i>Au titre des entreprises agroalimentaires coopératives</i>	M. TECHER Karl	M. HUET Jean-Luc M. HOAREAU Patrick
- Représentants des organisations syndicales :		
C.G.P.E.R.	M HOARAU Eric	M. EVRIN Sylvain M. MOUGUIA Samuel
C.G.P.E.R.	M. SOUNDROM Eric	M. SINACOUTY Jismy M. PERMALNAICK Frédéric
C.G.P.E.R.	M. MARDE Alix	M. PICARD Pascal Jean Fabrice M. RAMAYE Sébastien
C.G.P.E.R.	M. GLAMPORT Pascal	M. DORVAL Willy M. MOUTAN VIRIN Bernard I
F.D.S.E.A.	M. HOARAU Jean Bernard	M. PADAYACHI Balakrishna M. VIRAPIN David
F.D.S.E.A.	M. DALLEAU François	M. TECHER Jocelyn M. GOVINDINSSAMY André
C.D.J.A.	M. ALAGUISSAMY Nicolas	M. PAYET Eric M. FONTAINE Olivier
C.D.J.A.	M ARAYE Maximilien	M. PAYET Joselitto Mme K/BIDI Virginie

- Représentant des salariés agricoles

CFDT

Mme HOARAU Marie
Claude

M. FERRERE Jean Paul
M. AHMED Joseph

Représentant de la distribution des produits agro-alimentaires

M. MENAK Serge

Mme LAW YAT Nathalie
M. MOREAU Daniel

*Au titre du commerce indépendant de
l'alimentation*

M. CADIVEL Jean

M. MARDAYE Christian
M. MOGALIA Mohammad

- Représentants du financement de l'agriculture :

M. NAUCHE Eric

Mme Brigitte MASSAIN.
M. BOURJEA Renaud

- Représentants des fermiers métayers :

M. BARRET Joseph
René Claude

M. DIJOUX Stéphan
M. CARUEL Bertrand

- Représentants des propriétaires agricoles :

M. LEBON Henri

M. MOUTOUCHETTY Rupert
M. DIJOUX Stéphan

- Représentant de la propriété forestière

Mme DUGAIN Martine

M. DUCRET Patrick
M. DE PALMAS Bernard

- Représentants des associations agréées pour la protection de l'environnement

- *SREPEN*

M. ADOLPHE Patrick

M. PASTORE René
Mme LIGER Liliane
M. BEDIER Adrien

- *Ecologie Réunion*

M. DERRIEN Roger

- Représentant des consommateurs

M. CHANE KON Michel

M. WELMANT J Claude

- Représentant de l'artisanat

M. NOURBY Willy

M. BLARD Dominique
M. ATCHY Hugues

- Personne qualifiée (SAFER) :

M. AVRIL Jean Pierre

M. DINHUT Jean Michel
M. GIRARDOT Dominique

- Personne qualifiée (CAH)

M. KREJBICH Thomas

M. RICQUEBOURG Dominique

ARTICLE 3 – La durée du mandat des membres désignés est fixée à 3 ans.

ARTICLE 4 – La Direction de l'Agriculture et de la Forêt est chargée du secrétariat de la commission

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à SAINT-DENIS, le 21/03/06

Le Préfet,

Laurent CAYREL